

AFFAIRE N° 27 : AUGMENTATION DE L'EFFECTIF DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE
TROIS POSTES DE REDACTEUR COMMUNAL.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Afin de permettre le reclassement des agents admis au concours de Rédacteur communal organisé par le C.F.P.C., je vous demanderais de bien vouloir augmenter l'effectif de la Ville de Saint-Denis de :

- 3 postes supplémentaires.

Je mets la question aux voix.

Le MAIRE - Dans nos effectifs, nous avons actuellement 14 postes de rédacteurs, dont 12 sont occupés. Or, il y a 3 personnes qui ont été admises au concours de rédacteur et il n'y a que 2 postes disponibles.

Au lieu de vous demander seulement la création d'un poste, nous vous demandons tout de suite la création de 3 postes, pour d'une part, intégrer la 3e personne qui a été reçue au concours et avoir, d'autre part, 2 postes supplémentaires prêts à être utilisés, quand nous aurons besoin de cadres de ce genre.

Le MAIRE - Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

x
x x

Reçu à la Préfecture
le 05/04/1984